

**Spécialité : « Environnement, hygiène »**

**Option : « Propreté urbaine, collecte des déchets »**

L'agent chargé de la propreté urbaine et de la collecte des déchets effectue les travaux de nettoyage des voiries et des espaces publics.

Il enlève et collecte les déchets ménagers et assimilés ou ceux issus de la collecte sélective jusqu'au lieu de traitement.

Il assure les opérations de réception des déchets, de surveillance du tri, de gardiennage et de gestion des équipements d'une déchetterie ou d'une plate-forme de tri.

Il conseille et oriente les utilisateurs.

Il exerce en commune, structure intercommunale, syndicats intercommunaux ou mixtes de traitement des ordures ménagères.

Il travaille à l'extérieur par tous les temps, seul ou en équipe.

Ses horaires sont d'amplitude variable (obligations de service public), excepté en déchetterie.

Son activité requiert une fréquente station debout prolongée ; la manipulation de petites charges et de produits toxiques ; éventuellement le port de charges lourdes.

Le port d'accessoires de protection est recommandé, parfois obligatoire.

**Activités principales :**

➤ **Gardien de déchetterie**

- Réception des déchets et vérification de leur bonne affectation dans les contenants.
- Nettoyage et entretien des équipements du site.
- Gardiennage et protection du site.
- Accueil, information et orientation des utilisateurs.
- Gestion et suivi des rotations des bennes et tenue des documents de l'activité.

➤ **Agent de propreté urbaine**

- Nettoyage des voies et espaces publics.
- Surveillance de la propreté des espaces publics et sensibilisation des usagers.
- Suivi et entretien des équipements et matériels.

➤ **Ripeur**

- Enlèvement et collecte des déchets ménagers et assimilés, ou ceux issus du tri sélectif.
- Surveillance des risques liés à la circulation, à la collecte, ou au déchargement.
- Vérification des déchets collectés et identification des dépôts sauvages.
- Entretien, suivi et nettoyage du matériel de collecte.

## Compétences professionnelles :

Connaître :

- les différents matériaux à trier, l'identification des déchets ménagers spéciaux, les règles de tri.
- le protocole de nettoyage, les techniques de nettoyage et de maintenance, les différents produits d'entretien et les différents matériaux, le fonctionnement des équipements.
- le règlement intérieur et les consignes du site, les procédures d'alerte et de secours, les règles d'hygiène et de sécurité au travail et de prévention des risques.
- les procédures d'accueil, les consignes de dépôt, les gestes et postures de manutention d'objets.
- les prestataires de la déchetterie, les techniques d'inventaire, la typologie des risques, les procédures d'habilitation des matériels, les opérations de calcul ; les outils informatiques.
- les techniques manuelles ou mécanisées de balayage et lavage ; les outils manuels ou mécaniques de balayage et de nettoyage ; le code de la route et le code de la voirie ; les principes et produits de nettoyage et de désinfection ; la réglementation hygiène et sécurité.
- le fonctionnement des équipements, les produits de nettoyage et les matériaux, les dosages et les conditions de stockage.
- les méthodes et les techniques de bascule, les techniques de manutention, les outils et techniques de nettoyage, les méthodes de récupération des déchets, les fonctions élémentaires des appareillages de collecte.
- les procédures, les protocoles de transport, les points et l'organisation de la collecte, la propriété et les dangers des déchets.
- la typologie des différents déchets et des emballages.
- les procédures d'entretien, les techniques et les outils de maintenance.